



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 20 décembre 2022 à 19 h 00 à la salle municipale de Rapide-Danseur.

Présences :

M. Mathieu Proulx	Conseiller	siège no 1
Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
M. André Gélinas	Conseiller	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Christiane Guillemette	Conseillère	siège no 5
Mme Vanessa Gravel	Conseillère	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Sylvain Vachon, assiste également à l'assemblée, Mme Line Boudreault directrice générale.

1. Mot de bienvenue

Le maire ouvre la séance extraordinaire du conseil municipal à 19 h 02.

2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du budget 2023
4. Avis de motion : Présentation du projet de règlement de taxation pour 2023
5. Adoption du plan triennal en immobilisation 2023-2024-2025
6. Période de question
7. Fermeture de l'assemblée.

2022-12-176

IL EST PROPOSÉ par M. André Gélinas, **APPUYÉ** par Mme Lorraine Doucet Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire.

ADOPTÉ.

3. Lecture et adoption du budget 2023

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du code municipal ont été respectées;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Rapide-Danseur prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, le tout réparti comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022:

DÉPENSES

Administration générale	203 531 \$
Sécurité publique	67 993 \$
Transport routier	158 556 \$
Hygiène du milieu	56 775 \$
Fosses septiques	500 \$
Aménagement et urbanisme	27 523 \$
Loisirs et culture	80 764 \$
Cimetière	3 037 \$
Frais de financement	2 630 \$
Immobilisation	21 123 \$
Total des dépenses :	622 522 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

REVENUS

Taxes générales	270 662 \$
Services municipaux	134 227 \$
Paiement tenant lieu de taxes :	
Gouvernement du Québec	53 353 \$
Services rendus	6 700 \$
Impositions de droits	20 500 \$
Intérêts	5 200 \$
Autres revenus	6 380 \$
Camping	8 000 \$
Transferts gouvernement (subvention chemins)	115 500 \$
Total des revenus :	622 522 \$

2022-12-177

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Proulx, **APPUYÉ** par Mme Vanessa Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

QUE le budget 2023 soit accepté tel que présenté par le maire:

QU' une taxe foncière générale de 0.7954 du 100 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens fonds imposables de la Municipalité de Rapide-Danseur:

ADOPTÉ.

4. AVIS de Motion et Présentation du projet du règlement de taxation pour 2023

Avis de Motion a été donné par M. François Cloutier que nous adopterons le règlement 2023-01 lors de la réunion ordinaire de février. Le projet de règlement de taxation 2023-01 sera présenté en janvier.

5. Adoption du Plan triennal en immobilisation 2023-2024-2025

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur doit adopter son plan triennal d'immobilisation 2023-2024-2025:

EN CONSÉQUENCE,

2022-12-178

IL EST PROPOSÉ par M. André Gélinas, **APPUYÉ** par M. Mathieu Proulx et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents:

QUE le programme triennal d'immobilisation soit réparti comme suit :

ANNÉE 2023	Voirie 25 000\$, plan et devis pour rendre le bâtiment administratif éco-énergétique et début des travaux 75 000\$.
ANNÉE 2024	Réfection de l'édifice municipal : 250 000\$, Agrandissement du garage municipal : la subvention est déjà accordée pour un minimum de 75% des coûts réels, donc la part de la municipalité serait d'au plus 50 000 \$.
ANNÉE 2025	Terminer la réfection de l'édifice municipal : 150 000\$.

Ces travaux sont conditionnels à l'obtention de subvention et de financement **sauf** pour l'agrandissement du garage municipal, puisqu'il faut uniquement présenter une soumission récente et attendre la lettre d'autorisation de la ministre avant de débiter les travaux.

ADOPTÉ



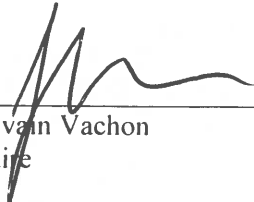
N° de résolution
ou annotation

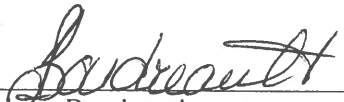
Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

6. Période de questions

7. Fermeture de la séance

Le sujet à l'ordre du jour ayant été discuté, M. André Gélinas demande la fermeture de l'assemblée à 19 h 27.


Sylvain Vachon
Maire


Lise Boudreault,
Directrice générale greffière-très.